

> info Sipperec

Éléments clés du rapport d'activité 2005 EDF

Qualité stable : temps de coupure moyen 22 mn

Clients professionnels ayant choisi de faire jouer leur éligibilité.

1 % des clients sont sortis du tarif régulé et représentent sur le territoire 10 % de la consommation soit 5 % des recettes d'acheminement

Baisse très sensible des investissements

Pour la quatrième année consécutive, on constate une baisse conséquente des investissements : de l'ordre de 22 %, sur le réseau dans tous les domaines (postes sources, haute tension, basse tension).

Diminution du linéaire de réseau aérien de 4,5 % et du réseau toiture de 16,1 % mais EDF ne remplit pas ses engagements sur le réseau toiture

La diminution du réseau sur toiture est due aux 27,9 km déposés et financés par le SIPPAREC. EDF a financé uniquement la dépose de 18 Km de réseau toiture, soit 10 Km de moins qu'en 2004, et continue à ne pas remplir ses engagements pris en 1995 d'enfourer annuellement 40 km de réseau toiture.

Indicateurs inquiétants concernant les clients démunis :

- augmentation des coupures, + 14,4 %
- augmentation des services maintien de l'énergie et service minimum (+ 7,7 %) après une hausse de 57 % l'an dernier
- augmentation du nombre de familles ayant eu recours au fonds de solidarité logement qui intègre désormais le fonds de solidarité pour l'électricité, (+ 26,3 %) ; les fonds distribués ont augmenté de 22 % dans le même temps.
- 30 % des ayants droit bénéficient de la tarification de première nécessité.

Pour la seconde année consécutive le Comité refuse en l'état le rapport d'activité de la concession d'électricité, faute d'éléments financiers suffisants et demande une augmentation des investissements

De nombreuses modifications sont intervenues dans la présentation des comptes EDF entre l'exercice 2004 et 2005. Elles accompagnent les mutations internes d'EDF, qui a mutualisé certains métiers à la maille de plusieurs centres et fait évoluer son système d'informations. Néanmoins, en dépit de ces progrès, le niveau d'information sur les comptes n'est pas complet, et les changements annuels de méthodes, sans retraitement homogène des comptes des années précédentes rendent les comparaisons difficiles, sans fiabilité. Le Comité a décidé à l'unanimité de refuser le rapport d'activité 2005 en l'état et demandé à EDF d'augmenter ses investissements, en particulier le respect de ses engagements de déposer 40 km par an de réseau toiture. Le syndicat demande également d'examiner une réactualisation de la redevance R2 et de la convention de partenariat, compte tenu des résultats économiques très favorables de la concession. Il serait juste que les communes adhérentes en recueillent un juste bénéfice pour leurs propres travaux, même si tout naturellement la concession du SIPPAREC doit continuer à participer à la péréquation tarifaire.

Plus de coupures d'électricité entre le 1er novembre et le 15 mars pour les familles en difficulté de paiement ayant bénéficié dans les douze derniers mois d'une aide du fonds de solidarité pour le logement.

Le 16 juillet a été publiée au Journal Officiel la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. L'article 75 complète l'article L 115-3 du code de l'action sociale comme suit :

« Du 1^{er} novembre de chaque année au 15 mars de l'année suivante, les fournisseurs d'électricité... ne peuvent procéder, dans une résidence principale, à l'interruption, pour non-paiement des factures, de la fourniture d'électricité... aux personnes ou familles mentionnées au premier alinéa et bénéficiant ou ayant bénéficié, dans les douze derniers mois, d'une décision favorable d'attribution d'une aide du fonds de solidarité pour le logement. Un décret définit les modalités d'application du présent alinéa.

« Lorsqu'un consommateur n'a pas procédé au paiement de sa facture, le fournisseur d'électricité, de chaleur, de gaz ou le distributeur d'eau l'avise par courrier du délai et des conditions, définis par décret, dans lesquels la fourniture peut être réduite ou suspendue à défaut de règlement. »

Les modalités d'application et en particulier les procédures d'information entre les fournisseurs, le maire et le président du Conseil général sont renvoyées à des décrets. Signalons par ailleurs que l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCASS) a demandé une concertation avec EDF « après avoir reçu des demandes anormalement nombreuses de règlement d'impayés d'électricité des agences d'EDF faites à ces centres ». Phénomène relevé aussi lors du petit déjeuner organisé en mai dernier par le SIPPAREC avec les services sociaux des villes adhérentes et EDF.

Maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement : un service « clé en main »

La loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 permet au SIPPAREC d'exercer la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux de télécommunication de manière concomitante avec l'enfouissement des réseaux électriques. Il est donc maintenant possible pour le syndicat de gérer les relations financières (convention et paiement) avec les opérateurs de communications électroniques (France Télécom en particulier) et d'en décharger la commune ou la communauté d'agglomération. Concrètement, pour les collectivités, les chantiers seront réalisés "clés en main".

Directeur de la publication : **J. Poulet**

Comité de rédaction : **C. Dumas, V. Deschamps**

Conception/Réalisation : **Parimage**

SIPPAREC Tour Gamma B

193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12

Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90



> info Sipperec

Le SIPPAREC attribue à la société MGP Contracting, filiale de la société EHTP, groupe NGE, la délégation de service public pour desservir en fibre optique jusqu'à l'intérieur des bâtiments 6.534 entreprises sur 147 zones à forte densité économique, sans financement des villes adhérentes.

Il s'agit, avec ce nouveau réseau, de préparer le futur proche où le très haut débit à 500 Mbit/s sera d'un usage courant dans toutes les entreprises, et pas seulement dans les grandes. De nouveaux opérateurs locaux vont pouvoir proposer des applications nécessitant des débits très importants, symétriques, avec une haute qualité de service. C'est un réseau public ouvert, avec une technologie durable, la fibre optique, qui respecte le principe d'égalité et de libre concurrence.

Comité de pilotage pour le déploiement de la fibre optique vers les zones d'activité

Pour suivre au plus près le déploiement de ce réseau, des comités de pilotage vont se mettre en place dès maintenant dans les 6 premières villes concernées : Bobigny, Créteil, Nanterre, Maisons-Alfort, Montrouge, Saint-Denis et au dernier trimestre pour les autres. Une des conditions de réussite est la mobilisation des villes adhérentes pour permettre une bonne connaissance et une utilisation maximum de toutes les infrastructures disponibles dans leurs sous sol. Elles devront aussi permettre l'utilisation du génie civil allégé, technique qui devrait être normalisée par le Laboratoire Régional de l'Ouest Parisien des Ponts et Chaussées dans les tous prochains mois.

Caractéristiques de la délégation

Durée concession : 20 ans

Couverture : 147 zones à forte densité économique soit 6.534 entreprises dont a minima une zone par commune y compris la desserte interne des bâtiments de toutes les entreprises. Les POP des opérateurs Usagers situés à proximité.

Linéaire prévu : 748 Km. Mise en place de 5 points de présence à Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Gentilly, Montreuil, Saint-Denis.

Déploiement : 36 mois en deux phases. La première phase concerne 6 communes Bobigny, Créteil, Nanterre, Maisons-Alfort, Montrouge, Saint-Denis (700 entreprises sur 14 zones à forte densité économique). Cette première phase permettra aussi de construire le cœur de réseau pour le déploiement total.

Services offerts : Offre de services de transport très haut débit sur support fibre optique.

Services d'hébergement

Services de connectivité Ethernet sécurisés ou non sur l'ensemble du réseau, en bande passante limitée ou non.

Service de connectivité IP sécurisés ou non, en bande partagée ou non sur l'ensemble du réseau, en bande passante limitée par interface ou non.

Service de transmission Voix

Les futurs usagers du réseau :

- Opérateurs de communications électroniques, dont les opérateurs longue distance ou de boucles locales, les fournisseurs de services Internet (ISP), fournisseurs d'applications multimédia, fournisseurs de contenus, intégrateurs...
- Utilisateurs de réseaux indépendants : entreprises privées multi établissements, collectivités territoriales, établissements de santé, d'enseignements, universités...

Montant de l'investissement : 50,6 M€ dont 45 M€ de premier établissement sans intervention financière du SIPPAREC.

Contact : Sylvain Raifaud
sraifaud@sipperec.fr - 01 44 74 85 75.

Comité de la cohérence des réseaux d'initiative publique

Le SIPPAREC a décidé de mettre en place un Comité de la cohérence des réseaux d'initiative publique avec l'ensemble des délégataires du SIPPAREC : Lyonnaise Communications, IRISÉ, MECELEC Télécom Ile-de-France, MGP Contracting. Les autres autorités délégantes potentielles sur le territoire et leurs futurs délégataires seront invités à participer en tant que de besoin.

Réseaux câblés Plaques Nord et Sud, l'avancement des travaux se poursuit mais les rapports d'activité 2005 sont refusés en l'état

Les comptes rendus d'activité 2005 fournis par Lyonnaise Communications ne comprennent aucun élément financier, l'entreprise ayant indiqué attendre leur validation par l'assemblée générale, ce qui a conduit le Comité a refusé d'approuver les rapports annuels des concessions pour les plaques nord et sud. Il en est de même pour les rapports d'activité d'UPC pour les réseaux de Bezons et Épinay-sur-Seine.

IRISÉ est présent sur toutes les communes adhérentes et l'équilibre financier de la concession est atteint avec un an d'avance

Les élus présents au dernier Comité se sont félicités des résultats d'IRISÉ. IRISÉ est désormais présent sur toutes les communes adhérentes y compris sur Bezons et Chaville qui ont adhéré au syndicat en 2004. L'équilibre financier est atteint avec un an d'avance.

En signant cette délégation de service public il y a cinq ans, le SIPPAREC a fait un choix stratégique et a ouvert la voie d'un marché du très haut débit en périphérie de Paris. Opérateurs de communications électroniques, grandes entreprises, collectivités territoriales, aménageurs tous sont aujourd'hui clients d'IRISÉ.

IRISÉ est le maillon essentiel qui a accéléré la mise en place du dégroupage, demain il va permettre d'aller plus loin en étant la base du cœur de réseau, toute fibre optique aux bâtiments, que le SIPPAREC développe vers les zones à forte densité économique (voir encadré).